

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

49x19

MARCHÉ DE TRAVAUX N°2018/TX/0012 DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GAVOTTE

AVENANT N°1- MODIFICATIONS DES PRESTATIONS AUX LOTS N°3 / 7 / 10 ET 16

La Commune des Pennes Mirabeau s'est engagée dans une opération de requalification du quartier de la Gavotte afin de rénover ou reconstruire les structures existantes (pôle multi-accueil petite enfance, groupe scolaire) et créer de nouveaux équipements (Idéathèque, restaurant intergénérationnel).

Par délibération N°13x16 en date du 28 janvier 2016, le Conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux pour l'opération de requalification du projet de requalification du quartier de la Gavotte.

La délibération du conseil municipal du 10 avril 2018 n°39x18 a permis l'ouverture d'une autorisation de programme pour cette opération. Cette délibération a mis au vote les crédits de paiement sur les quatre années d'exercices prévisionnels de l'opération.

Par délibération N°188x18 en date du 26 juillet 2018, le Conseil Municipal a autorisé Le Maire à signer le marché de travaux n°2018/TX/0012 pour les lots n°3 / 7 / 8 / 9 / 10 / 16 et 23 :

Lots	Nom	Nom de l'entreprise	Montant HT tranche ferme	Montant HT tranche conditionnelle	Montant total HT	PSE
3	Terrassements / Gros-Œuvre / Chape / BTC / VRD / Nettoyage	DEMATHEU BARD CONSTRUCTION	3 633 641,29 €	665 358,71 €	4 299 000,00 €	SO
7	Serrurerie	CLÔTURE SANIEZ SUD	392 333,32 €	68 193,74 €	460 527,06 €	SO
8	Menuiseries et murs rideaux en aluminium	SMMM	912 931,12 €	109 948,24 €	1 022 879,36 €	SO
9	Menuiseries extérieures bois	MEUNIER MARNAT	192 969,30 €	70 743,70 €	263 713,00 €	SO
10	Menuiseries intérieures	FERLAY	526 903,67 €	95 753,60 €	622 657,27 €	SO
16	Signalétique	SIGNALESCENCE / SERVISIGN	26 956,20 €	3 104,90 €	30 061,10 €	SO
17	Mobilier / Agencement					
23	Ascenseurs	SCHINDLER	49 460,00 €	20 330,00 €	69 790,00 €	SO
			5 735 194,90 €	1 033 432,89 €	6 768 627,79 €	

Des modifications de prestations sur la tranche ferme (TF) et / la tranche optionnelle (TO) se sont avérées nécessaires. Ces modifications impactent les lots suivants :

- 3 : GROS ŒUVRE / TERRASSEMENT / VRD / CHAPES
- 7 : SERRURERIE
- 10 : MENUISERIES INTÉRIEURES
- 16 : SIGNALÉTIQUE

Ces modifications de prestations entraînent des modifications des montants globaux et forfaitaires des lots concernés qui font l'objet d'avenant n°1. Ces avenants n'ont aucune incidence sur le délai global de l'opération. Ils sont listés ci-dessous :

- Lot 3 : DEMATHIEU ET BARD modification des prestations du marché entraînant **augmentation** du montant global et forfaitaire :
 - o TF : **451 850.95 € HT soit 12.44%**
 - o TO : - 2 614.16 € HT soit - 0.39%
 - o **TF+TO : 449 236.79 € HT soit 10.45 %**

- Lot 7 : CLOTURE SANIEZ modification des prestations du marché entraînant **augmentation** du montant global et forfaitaire :
 - o TF : 9 657.00 € HT soit 2.46 %
 - o TO : 0 € HT soit 0 %
 - o TF+TO : 9 657.00 € HT soit 2.10 %

- LOT 10 : MENUISERIE FERLAY modification des prestations du marché entraînant **augmentation** du montant global et forfaitaire :
 - o TF : 15 111.00 € HT soit 2.87%
 - o TO : 0 € HT soit 0 %
 - o TF+TO : 15 111.00 € HT soit 2.43 %

- LOT 16 : SIGNALESCENCE modification des prestations du marché entraînant **diminution** du montant global et forfaitaire :
 - o TF : - 3 225.00 € HT soit -11.96%
 - o TO : 0 € HT soit 0 %
 - o TF+TO : - 3 225.00 € HT soit -10.73%

La Commission d'appel d'offres, réunie le 18/03/2019, a émis un avis favorable quant à la signature de l'avenant du lot n°3 « Terrassement / Gros-œuvre / V.R.D. / chape / B.T.C.» attribué à la société DEMATHIEU BARD sur le montant de la tranche ferme (>5%).

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé et pris connaissance de la note de synthèse :

- AUTORISE le Maire à signer les avenants,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 2 – M. BATTINI - AMARO

ABSTENTION : 3 - M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA